



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 octobre,

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h55 en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 22 octobre 2019

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Nombre de membres	
En exercice :	14
Présents :	07
Votants :	10
Pouvoir :	03

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Philippe GALLET, Cédric CARRU, Yohan MARECHAL, Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Karine VON DORINGK, Jean-Michel BOURGUIGNON, Kees GOUDAPPEL, Martine MONEIN, Jacqueline RIMMER Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce PV.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Ce point est :

- Participation aux frais de renouvellement de matériel pour un montant de 80€ suite à la prestation (tir à l'arc) donné par l'Entente Mayacoise lors de la fête du 15 août dernier.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h55.

1) Annulation de la délibération n° 2019/09-64 pour manque de précisions concernant le domaine d'exonération totale (conformément aux informations du service instructeur) – Délibération.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante l'annulation de la délibération n° 2019/09-64 du 30 septembre 2019 pour manque de précision.

En effet, Il s'agit de procéder à l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, pigeonniers et colombiers d'une superficie supérieur à 5 m² et inférieure à 20 m² soumis à autorisation préalable.

Après délibération,

- **Le Conseil Municipal passe au vote** : pour l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, pigeonniers et colombiers d'une superficie supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² soumis à autorisation préalable.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

2) Délibération pour une motion concernant un soutien éventuel à l'Association-Auvézère-Avenir.

Mme le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'un courrier reçu de l'association Auvézère-Avenir concernant l'implantation sur la commune de Saint-Mesmin d'une ferme d'élevage industriel devant produire 640 veaux de boucherie par an.

Elle explique l'inquiétude de cette association concernant le plan d'épandage qui sera difficile à mettre en pratique par les agriculteurs (piquetage, distances réglementaires...), ce qui pourrait entraîner une pollution au niveau de la faune et de la flore.

C'est pourquoi elle demande au conseil municipal de voter une motion pour s'opposer à ce projet et soutenir l'association.

Il est demandé que la lettre soit communiquée à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **vote**, à l'unanimité de ses membres, une motion pour s'opposer au projet d'implantation d'une ferme d'élevage industriel devant produire 640 veaux de boucherie par an et accorde son soutien totale à l'Association-Auvézère-Avenir.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

3) Participation aux frais de renouvellement du matériel pour un montant de 80€ suite à la prestation (tir à l'arc) donné par l'Entente Mayacoise lors de la fête du 15 août dernier – Délibération.

Mme le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'une demande de participation de 80€ aux frais de renouvellement de matériel suite à la prestation (tir à l'arc) donné par l'Entente Mayacoise, lors de la fête du 15 août dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, de verser une participation de 80€ aux frais de renouvellement de matériel suite à la prestation (tir à l'arc) donné par l'Entente Mayacoise lors de la fête du 15 août dernier.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

2) Questions diverses.

Mme le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des lignes électriques au lotissement devraient débuter le 15 novembre prochain.

Fin de séance à 20h15.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 29 octobre 2019.

- 1) 2019/10-65 : Annulation de la délibération n° 2019/09-64 pour manque de précisions concernant le domaine d'exonération totale (conformément aux informations du service instructeur) – Délibération.

- 2) 2019/10-66 : Annulation de la délibération n° 2019/09-64 pour manque de précisions concernant le domaine d'exonération totale (conformément aux informations du service instructeur) – Délibération.

- 3) 2019/10-67 : Participation aux frais de renouvellement du matériel pour un montant de 80€ suite à la prestation (tir à l'arc) donné par l'Entente Mayacoise lors de la fête du 15 août dernier – Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	EXCUSEE
Alain FAYOL	
Jean-Michel BOURGUIGNON	EXCUSE
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	EXCUSE
Yohan MARECHAL	
Cédric CARRU	
Jacqueline RIMMER	EXCUSEE
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIERES	EXCUSE